

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 9
Date de convocation : 29/11/2024
Date publication : 09/12/2024
Secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Séance du 05 décembre 2024
Sous la présidence de M. Vincent NOE

Etaient présents les conseillers :

Mmes et MM., Alain ALBRECHT, GILGER Rebecca, CROLET Céline, HUBER Myriam, NOACCO Damien, RIHN Matthieu, STOLL Michel, ESCHBACH Patrick, WEYHAUPT Loïc

Absents excusés : DOLLINGER Claude, CAMELOT Claire-Hélène, JACINTE Matthieu, FAHRNER Stéphane

1. ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE

L'adoption du procès-verbal du 13 novembre sera présenté lors du prochain Conseil.

2. DECISION MODIFICATIVE

DECISION MODIFICATIVE N°3

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre ou Opération	Article	Montant
10	10226	16 000,00
21	2152	-16 000,00
TOTAL		0,00

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
012	64111	18 000,00
65	65568	-18 000,00
TOTAL		0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

3. CONVENTION SDEA POUR CHEMIN DE LA LIESS

A la rédaction de l'article 1 de la convention de groupement de commandes, il est substitué la rédaction suivante :

« La Commune et le SDEA conviennent par la présente convention de se regrouper, conformément aux dispositions du CCP, pour réaliser la réhabilitation du chemin de la Liess et de la Souffel.

Les travaux concernent la Commune et le SDEA dans les proportions suivantes :

- *La commune, pour un coût hors subvention à 149 803,39 € HT, soit un taux de 64 % ;*
- *Le SDEA, pour coût estimé hors subvention à 85 316,87 € HT, soit un taux de 36 % (il est entendu que le SDEA prend en charge l'intégralité de l'avenant au lot n°1 du marché de travaux).*

Suivant ce coût de répartition, les montants de l'opération sont explicités de la manière suivante :

Répartition	Montant des travaux en € HT	Montant Avenant Travaux en € HT	Montant MOE en € HT	Subvention en € HT	Reste à charge en € HT
SDEA (36%)	67 302,97	18 013,90	5 612,79	57 458,19	33 474,47
Commune (64%)	149 803,39	x	8 955,21	100 887,81	58 770,79
Total	217 106,36	18 013,90	15 468,00	158 346,00	92 242,26

De valider la nouvelle convention avec le SDEA concernant le projet du chemin de la Liess achevé en 2024.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer

4. AUGMENTATION DES LOYERS DES LOCATAIRES

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de réviser le loyer des particuliers ou professionnels.

Le coefficient appliqué est la règle de calcul sont définies selon les règles de l'INSEE.

Applicable selon le bail des locataires.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a effectué les révisions des loyers concernés par cette règle.

5. LIGNE TRESORERIE

Monsieur le Maire a fait état des finances de la commune et des subventions qui tardent à être payés.

Afin de palier a toute problématique liée à la trésorerie il demande au conseil municipal l'autorisation de mettre en place une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire a réalisé toute les démarches auprès de la banque de son choix pour la mise en place de celle-ci à hauteur de 100 000 € maximum pour une durée d'un an.

DIVERS :

- Les nouvelles dates des prochains conseil municipaux 2025 proposées sont :
 - Le 5 février
 - Le 02 avril
 - Le 21 mai
 - Le 02 juillet
 - Le 03 septembre

- La dépose des décorations de Noel aura lieu le 11 janvier et le même jour aura lieu la crémation des sapins.
- Le 26 janvier aura lieu le repas des ainés.
- Monsieur Albrecht Alain expose le compte rendu de la commission travaux.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Vincent NOE**

**La secrétaire,
Rébecca GILGER**